

Compte rendu de réunion du Syndicat de l'ASDP du 23 février 2019

Participants : Antoine BILLET, Sophie Caublot, Daniel CUQUEMEL, Alfred d'AIGREMONT, Dominique DUBOIS, Claire FERRARY, Marie-Joseph HAIZE, Philippe LAFARGUE, Denis LEFEBVRE, Nicole OHEIX.

1. Validation du Compte rendu du 21 décembre 2018

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

2. Point sur les travaux de confortement.

Pour la première phase de ces travaux, (10 propriétés concernées), nous avons reçu 2 offres d'entreprises: TPE et Entreprise CUQUEMEL (en lieu et place de COLAS). Les plis ont été ouverts par A. Billet et Ph. Lafargue. De façon à comparer les offres dans les mêmes conditions, un rendez-vous est pris lundi 25 avec l'Entreprise Cuquemel pour leur faire visiter les lieux comme nous l'avions fait pour TPE.

En fin de semaine, nous devrions pouvoir choisir l'entreprise. *(Au 1er mars, entreprise choisie : Entreprise CUQUEMEL)*

Un courrier sera alors envoyé aux propriétaires concernés pour leur donner les prix et demander leur accord pour les travaux. *(Ce courrier a été envoyé depuis. Certains ont envoyé leur chèque pour leur travaux à l'ASDP)*

Pour la deuxième phase de ces travaux, concernant MM. Delaunay, Gapaillard, Gaudemer, Reynaud, Vinel et Burnel, Lefebvre et Cuquemel, le même processus sera employé cet été.

Il sera possible éventuellement de reposer la question de travaux de confortement à d'autres propriétaires cet été.

3. Travaux définitifs.

ISL a terminé son étude et la dernière facture d'ISL est en cours de règlement (6.000 €)

CERESA n'a toujours pas fourni son document définitif. Elle nous promet de finir son travail en mars.

Cette étude est nécessaire pour obtenir l'autorisation des travaux définitifs.

Par ailleurs l'éventuel financement de la communauté COTENTIN ne peut intervenir que fin 2019.

4. Travaux en cas d'urgence (cas d'une brèche).

L'arrêté concernant ces travaux éventuels est obtenu, le stock des rochers (600 t) est en place et la commande en cas d'urgence est prête.

L'ASDP peut intervenir dès maintenant.

Les procédures de déclenchement et de facturation des travaux en cas d'urgence seront proposées lors de l'assemblée générale de cet été.

5. Les accès à la plage.

Un groupe de travail concernant la protection du littoral de Port-Bail-Sur-Mer est en cours de formation au niveau de la nouvelle mairie.

Suite à la demande d'Antoine Billet, rendez-vous est pris vendredi 1 mars avec le Maire M. CHOLOT et les 3 Maires délégués pour présenter l'ASDP et soulever un certain nombre de questions importantes concernant la nouvelle stratégie de la commune pour la protection du littoral (Financement des protections, passage en ASA, PPRL pour Denneville, arrêté communal stipulant la substitution de la commune au particulier pour la protection contre la mer, etc ...).

Sophie Caublot ira aux archives préfectorales pour avoir une copie de cet arrêté.

6. Communication.

Le texte du prochain document (1 page recto/verso) à distribuer pour préciser la notion d'ASA est adopté. La photo de la première page sera remplacée par le plan de Denneville plage, avec ses zones basses (Merci Michel Oury ...)

A tirer en 500 exemplaires et à distribuer en avril.

Suite à un débat à propos de la future ASA, et compte tenu de l'absence d'information sur la stratégie de la Communauté de Commune COTENTIN, Antoine Billet va prendre rendez-vous avec David MARGUERITE pour essayer d'obtenir plus d'information.

7. Cotisations.

Philippe Lafargue enverra la liste des impayés 2018 à Antoine Billet pour communication à la DDTM. Il lancera également l'appel à cotisations pour 2019.

Prochaine réunion de syndicat : samedi 20 avril 2019
